



























REGISTRE DU PATRIMOINE CULTUREL

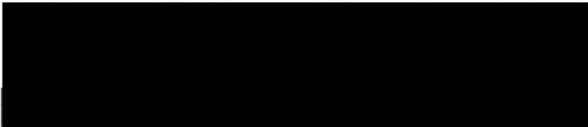
IMMEUBLE PATRIMONIAL

RPC-344

N° d'inscription au registre

| | | |
|-----------------------|-----------------------------------|--|
| IDENTIFICATION | Nom : | Annexe de la maison De Lorimier-Bélanger |
| | Région : | 06 - Montréal |
| | Municipalité : | Montréal |
| | Arrondissement municipal : | LaSalle |
| | Adresse : | 9601, boulevard LaSalle |
| | Identifiant PIMIQ : | 93023 |
| | N° dossier : | 14246 - 5100 |

| | | |
|-------------------------|---------------------------------------|--|
| DÉTAIL DU STATUT | Statut : | Citation |
| | Catégorie : | Immeuble patrimonial |
| | Autorité : | Municipalité (Montréal) |
| | Date d'adoption du règlement : | 12 février 1990 |
| | Autre N° : | 2134 |
| | Description : | Voir la description contenue dans le règlement adopté par la municipalité. |
| | Motifs : | - Maison datant d'environ 200 ans et autre bâtiment s'y rattachant. |



Jean-François Drapeau

2012-10-19

Date

Soirée Chasse et Pêche Molson du Club Optimiste

Par Pierre Boulanger

Le Club Optimiste LaSalle invite cordialement toute la population à une grande Soirée Chasse et Pêche Molson qui sera présentée le jeudi 22 février prochain au Cégep André-Laurendeau, 1111 rue Lapierre à Ville LaSalle, à compter de 19h30.

Cet événement bien spécial pour tous les friands de chasse et de pêche, est organisé conjointement par notre Club Optimiste LaSalle et celui de Côte Saint-Paul.

Les billets sont en vente au prix de \$6.50. Les participants ont ainsi droit à une consommation gratuite et à quatre films fort pertinents sur les sujets suivants:

- La pêche à la traîne;
- La chasse à l'arc;
- La chasse au fusil;
- La chasse à l'ours.

De nombreux prix de présence seront tirés au cours de cette soirée et tous les profits seront partagés entre les Clubs Optimistes LaSalle et Côte Saint-Paul. Pour informations, on contacte le responsable de l'activité, Jean Deslauriers, au 366-5323.



Ville de LaSalle

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de cette Ville à son assemblée régulière tenue le 12 février 1990 à 20h00, au bureau du Conseil municipal, situé au 55 rue Dupras dans LaSalle, a passé et adopté un règlement portant le numéro 2020-3 et intitulé:

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 2030, RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, PLUS PARTICULIÈREMENT L'ARTICLE NUMÉRO 207 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES LOURDS

et qu'il peut être pris connaissance et communication dudit règlement au bureau de la greffière.

DONNÉ À LASALLE, ce 13 février 1990.

Nicole Herby
Greffière

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that a regular meeting held on February 12, 1990 at 8:00 o'clock p.m., in the office of the City Hall situated at 55 Dupras Street in LaSalle, the Municipal Council has passed and adopted a by-law bearing No. 2020-3 entitled:

BY-LAW AMENDING BY-LAW 2030 CONCERNING TRAFFIC AND PUBLIC SAFETY, MORE PARTICULARLY ARTICLE 207 CONCERNING PARKING OF HEAVY VEHICLES

and that communication of the said by-law may be taken at the office of the City Clerk.

GIVEN AT LASALLE, on February 13, 1990.

Nicole Herby
City Clerk

Ville de LaSalle

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de cette Ville à son assemblée régulière tenue le 12 février 1990 à 20h00, au bureau du Conseil municipal, situé au 55 rue Dupras dans LaSalle, a passé et adopté un règlement portant le numéro 2134 et intitulé:

RÈGLEMENT VISANT À CITER MONUMENT HISTORIQUE LES IMMEUBLES SUIVANTS:

- a) 13 avenue Strathroy
- b) 8901 boulevard LaSalle
- c) 8663 boulevard LaSalle
- d) 7525 boulevard LaSalle
- e) 33-35 avenue Alpin

et qu'il peut être pris connaissance et communication dudit règlement au bureau de la greffière.

DONNÉ À LASALLE, ce 13 février 1990.

Nicole Herby
Greffière

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a regular meeting held on February 12, 1990 at 8:00 o'clock p.m., in the office of the City Hall situated at 55 Dupras Street in LaSalle, the Municipal Council has passed and adopted a by-law bearing No. 2134 entitled:

BY-LAW DESIGNATING HISTORIC MONUMENT THE FOLLOWING BUILDINGS:

- a) 13 Strathroy Avenue
- b) 8901 LaSalle Boulevard
- c) 8663 LaSalle Boulevard
- d) 7525 LaSalle Boulevard
- e) 33-35 Alpin Avenue

and that communication of the said by-law may be taken at the office of the City Clerk.

GIVEN AT LASALLE, on February 13, 1990.

Nicole Herby
City Clerk

Le conseil municipal de LaSalle vient d'adopter un projet de règlement prohibant le stationnement de véhicules lourds sur les artères résidentielles de la municipalité.

Le projet de règlement, dont l'adoption a été proposée par le conseiller Yves Bissonnette, précise que le stationnement d'un véhicule lourd est prohibé sur toutes les rues résidentielles en tout temps, et sur les rues commerciales et industrielles après les heures d'affaires, soit entre 19h le soir et 7h le matin, les jours de semaine, et en tout temps le samedi et le dimanche. Le règlement fait exception pour un véhicule en train de charger ou



Elle

Mme Josette Matti célébrant son anniversaire au Centre d'accueil LaSalle



Journée sportive

De gauche à droite: Bill Pageau, Yves Bissonnette, Hannelin et Brigitte Paradis (au premier plan) célébrant leur anniversaire au Centre d'accueil LaSalle



Montréal, le 21 novembre 1989

Madame Nicole Herby
Greffière pour la Ville de LaSalle
Hotel de Ville
55, avenue Dupras
LaSalle, Québec
H8R 4A8

OBJET: Avis de motion

Madamé,

Au nom de Madame Lucienne Robillard, ministre des Affaires culturelles, j'accuse réception de votre lettre du 10 novembre 1989 concernant l'objet cité en rubrique et d'une copie de l'avis de motion adopté par le conseil, et je vous en remercie.

Votre courrier, reçu aujourd'hui à nos bureaux sera acheminé aux services compétents du ministère à titre de complément à votre dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.


Marc Saint-Pierre
Attaché politique

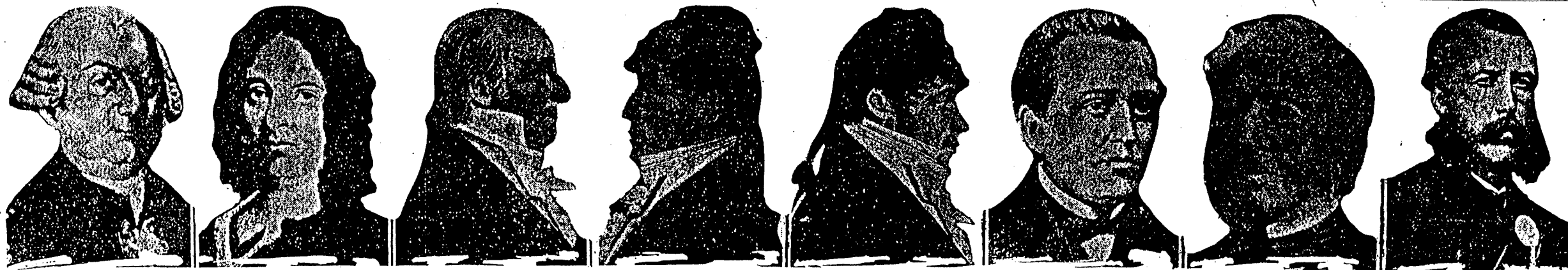
MSP/mm

MONTREAL, MERCREDI 23 JUIN 1926

LA PATRIE

48e ANNEE—No. 101—PAGE 17

LES CHEFS DE LA FAMILLE DE LORIMIER DEPUIS SON ARRIVEE EN NOUVELLE-FRANCE



De gauche à droite, GUILLAUME CHAMILLY DE LORIMIER DE VERNEUIL, seigneur des Bordes en Gatinois. Vint au Canada en 1695; ami de Frontenac. Commanda le fort Rolland en 1705. Mort à Montréal le 29 juillet 1709; CLAUDE NICOLAS GUILLAUME DE LORIMIER DE VERNEUIL, né à Lachine en 1705. Lieutenant en 1741 et capitaine en 1749. Se signale à la prise du Fort Georges et reçoit de Louis XV la croix de Saint-Louis. Mort en 1755. Avait épousé une LePailleur. CLAUDE GUILLAUME DE LORIMIER DE VERNEUIL, né à Lachine le 4 septembre 1744. Lieutenant sous Montcalm à 14 ans, se distingue à Carillon. Accepte un commandement dans l'armée anglaise et reçoit sa commission de capitaine de Murray. Se distingue à Chateauguay et meurt en 1825. JEAN-BAPTISTE CHEVALIER DE LORIMIER, né le 5 mai 1784. Lieutenant à Chateauguay, il est blessé et fait prisonnier. Signe le traité par lequel les Indiens cèdent à la compagnie de la baie d'Hudson le territoire entre la Rivière rouge et l'Assiniboine. GUILLAUME DE LORIMIER, né en 1782, lieutenant à Chateauguay, tué à Williamsburg le 11 novembre 1813. MARIE THOMAS CHEVALIER DE LORIMIER, cousin des précédents, né à Montréal en 1805; l'une des plus nobles figures de son époque, dont nous racontons ailleurs la vie et la mort; pendu après un procès inique, le 15 février, 1839. EDOUARD NARCISSE CHAMILLY DE LORIMIER, né le 10 septembre 1798, mort le 14 décembre 1882. JACQUES CHEVALIER DE LORIMIER, fils du précédent, servit contre les Fénéens en 1870 et 1871, médaillé militaire. (Le portrait de Marie-Thomas, héros de 1837-38, nous a été communiqué par M. Aegidius Fauteux. Toutes les autres gravures sont des phototypies de tableaux de famille qui nous ont été communiqués par M. Charles-Albert Milette, de la rédaction de la "Patrie").